ASSURANCE DE PRET - GARANTIE PERTE

Par florinext
Bonjour,
Mon crédit à la conso : octobre 2023 Arrêt maladie : février à juillet 2024
A la suite de mon arrêt, je vais être licenciée pour inaptitude.
La garantie de mon assurance de prêt concernant la Perte d'Emploi demande entre autre, les 6 dernières fiches de paie à la date du licenciement mais comme j'étais en arrêt je ne peux que présenter les paiements de la CPAM.
Est-ce que la garantie sera déclenchée ?
Merci
Par Isadore
Bonjour,
L'arrêt ne dispense pas votre employeur de vous fournir des bulletins de salaire. Il faut les lui réclamer. Votre employeur risque une amende s'il ne vous les remet pas. [url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F559]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F559[/url]
Par florinext
Merci pour votre reponse